



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le dimanche 21 juin 2026

Vigilance ROUGE canicule -

Point de situation dimanche 21 juin

Jean-Philippe Legueult, préfet de la Creuse a présidé ce dimanche 21 juin le centre opérationnel départemental consacré à l'épisode de canicule qui touche actuellement le territoire national. Cette réunion s'est tenue en présence du SDIS, de la gendarmerie, de la Direction départementale des territoires, de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, de la police, du Conseil départemental, de l'Inspection académique et de l'Agence régionale de Santé.

Ce dimanche, les températures atteignent entre 36 et 38°C. Dans la nuit de dimanche à lundi, les températures minimales attendues sont voisines de 21 à 23°C. Lundi après-midi, les températures maximales attendues sont de l'ordre de 37 à 39°C. Dans la nuit de lundi à mardi, les températures minimales attendues sont voisines de 22 à 24°C.

2 nouveaux arrêtés

Par conséquent, le préfet de la Creuse a pris deux nouveaux arrêtés :

- l'interdiction des travaux agricoles, forestiers et le fauchage sur le bord des routes de 14h à 19h, afin de limiter le risque incendie ;
- l'autorisation pour les chantiers de débiter à partir de 6h du matin (au lieu de 7h), afin de limiter l'exposition des ouvriers aux heures les plus chaudes.

Cas spécifique concernant les écoles

Concernant la situation dans les établissements scolaires, les mesures seront appliquées au cas par cas :

- aucune mesure particulière n'est requise lorsque l'établissement bénéficie d'une climatisation ou d'une salle rafraîchie ;
- lorsque l'école ne dispose pas de salle de classe climatisée ou rafraîchie, le maire peut, le cas échéant, transférer les élèves dans une autre structure qui dispose d'une salle rafraîchie (bibliothèque, salle municipale, etc.) ;
- en l'absence d'une salle de classe climatisée ou rafraîchie et d'une structure alternative présentant les mêmes caractéristiques, la collectivité peut fermer l'établissement l'après-midi, voire toute la journée.

Ces mesures seront concertées entre les maires et les services de l'inspection académique.

Il appartient à chaque parent de se rapprocher de la mairie concernée afin d'obtenir des informations précises sur les mesures appliquées

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur peuvent vous permettre de prendre soin de vous et de vos proches :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Privilégiez les activités douces.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
- Privilégier le télétravail quand cela est possible.
- Éviter de travailler pendant les heures les plus chaudes

Activation du numéro vert « Canicule info service » au 0 800 06 66 66

Pour rappel, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des personnes handicapées active le numéro vert Canicule Info service au 0800 06 66 66.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Un prochain centre opérationnel départemental se tiendra demain, lundi 22 juin



Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex